



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 467-2023
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le *Règlement n° 467-2023 (Règlement modifiant le Règlement n° 458-2022 établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'année 2023)*.

L'objet de ce règlement est de modifier la grille des tarifs du *Règlement modifiant le Règlement n° 458-2022 établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'année 2023*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 16 août 2023

Bruno Vachon
Assistant-Greffier

Certificat de publication

Je, Bruno Vachon, directeur général et assistant-greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 16 août 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 16 août 2023

Bruno Vachon
Directeur général
Et Assistant-Greffier